



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché ( avis rectificatif )

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-85697>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-85697**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Fourniture de bacs et maintenance du parc pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, fourniture et mise en place de sondes de télérelève sur les bornes aériennes de verre, prestations de service pour la réalisation d'une enquête de dotation

**Description** : Le marché a pour objet des prestations de fourniture de bacs et maintenance du parc pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, de fourniture et mise en place de sondes de télérelève sur les bornes aériennes de verre, et des prestations de service pour la réalisation d'une enquête de dotation, pour le compte de l'EPT Grand Paris Grand Est.

**Identifiant de la procédure** : d2c84571-8e8e-41b3-9094-ac9c2518d47a

**Identifiant interne** : M25-013

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

**Principales caractéristiques de la procédure** : La consultation est passée en procédure formalisée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. Un même candidat (concerne également les filiales) n'est pas autorisé à soumissionner simultanément au lot 1 et au lot 4. Dans tous les cas, ils devront soumissionner à l'intégralité du ou des lots concernés. Le marché public n'est pas décomposé en phases. Le marché public n'est pas décomposé en tranches. Les offres variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas

autorisées. Aucune offre variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur n'est exigée. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est exigée dans le cadre du marché public. Les éléments exigés au titre de l'offre sont détaillés à l'article 10.4 du Règlement de la consultation.

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nature supplémentaire du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 34928480 Conteneurs et poubelles de déchets

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 44618000 Conteneurs légers, bouchons, couvercles pour conteneurs, cuves et couvercles

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45216129 Abris de protection

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 33141641 Sondes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50000000 Services de réparation et d'entretien

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 72260000 Services relatifs aux logiciels

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 79311200 Services de réalisation d'enquêtes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 72314000 Services de collecte et de collation de données

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande de fournitures (lots 1 à 3) et de services (lot 4) conformément aux dispositions des articles L2125-1, 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code. Ils seront conclus avec un opérateur économique par lot. L'émission des bons de commande s'effectuera sans négociation ni remise en concurrence préalables selon les modalités prévues au CCAP. L'EPT Grand Paris Grand Est a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code, en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause environnementale obligatoire (tous les lots) ainsi qu'une clause sociale obligatoire (lots 1 et 2). Les accords-cadres sont conclus à prix unitaires et /ou forfaitaires tels qu'indiqués dans les Bordereaux des prix (BP). Les prestations objet des accords-cadres seront réglées au regard des quantités réellement livrées ou exécutées sur la base des prix unitaires et /ou forfaitaires indiqués dans les Bordereaux des prix (BP). Les accords-cadres sont conclus dans les limites financières suivantes : - Lot 1 : sans montant minimum et avec un montant maximum de 7 800 000 Euros HT sur la durée du marché ; - Lot 2 : sans montant minimum et avec un montant maximum HT de 5 000 000 Euros HT sur la durée du marché ; - Lot 3 : sans montant minimum et avec un montant maximum HT de 1 000 000 Euros HT sur la durée du marché ; - Lot 4 : sans montant minimum et avec un montant maximum HT de 1 000 000 Euros HT sur la durée du marché ; Les prix sont révisibles selon les conditions définies dans le CCAP. Le financement est assuré par les fonds propres du pouvoir adjudicateur et est susceptible de faire l'objet d'une subvention de la part de l'éco organisme CITEO. Le marché sera conclu pour une durée de deux ans à

compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement deux fois par périodes d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

**2.1.5 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 3**

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 3**

## **Section 5 - Lot**

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001**

**Titre :** Fourniture et maintenance de bacs roulants pour la collecte en porte-à-porte des OMR, des emballages-papiers, du verre et des déchets végétaux

**Description :** Fourniture et maintenance de bacs roulants pour la collecte en porte-à-porte des OMR, des emballages-papiers, du verre et des déchets végétaux

**Identifiant interne :** M25-013-L1

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 34928480 Conteneurs et poubelles de déchets

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 44618000 Conteneurs légers, bouchons, couvercles pour conteneurs, cuves et couvercles

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50000000 Services de réparation et d'entretien

**5.1.2 Lieu d'exécution**

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

**5.1.3 Durée estimée**

**Durée :** 4 An

**5.1.6 Informations générales**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** PRIX apprécié au regard du montant total HT indiqué dans le DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** VALEUR TECHNIQUE appréciée au regard notamment du cadre de réponse technique, sur la base des éléments suivants : SC1 : Organisation générale pour le démarrage et l'exécution des prestations ; SC2 : Suivi, reporting et amélioration continue ; SC3 : Moyens matériels ; SC4 : Moyens humains

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 45

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** QUALITE ENVIRONNEMENTALE appréciée au regard du cadre de réponse technique, sur la base des éléments suivants : SC1 : Mesures pour réduire les nuisances du service sur les usagers et riverains ; SC2 : Mesures pour limiter l'impact environnemental du service ; SC3 : Pilotage de la performance environnementale

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 15

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=916451&orgAcronyme=d7o>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=916451&orgAcronyme=d7o>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 12/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 150 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montreuil

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation

pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre** : Fourniture et maintenance d'abri-bacs et de bacs pour la collecte séparée en apport volontaire des déchets alimentaires

**Description** : Fourniture et maintenance d'abri-bacs et de bacs pour la collecte séparée en apport volontaire des déchets alimentaires

**Identifiant interne** : M25-013-L2

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv )** : 34928480 Conteneurs et poubelles de déchets

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45216129 Abris de protection

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 50000000 Services de réparation et d'entretien

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 4 An

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : PRIX apprécié au regard du montant total HT indiqué dans le DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : VALEUR TECHNIQUE appréciée au regard notamment du cadre de réponse technique, sur la base des éléments suivants : SC1 : Organisation générale pour le démarrage et l'exécution des prestations ; SC2 : Suivi, reporting et amélioration continue ; SC3 : Moyens matériels ; SC4 : Moyens humains

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 45

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** QUALITE ENVIRONNEMENTALE appréciée au regard du cadre de réponse technique, sur la base des éléments suivants : SC1 : Mesures pour réduire les nuisances du service sur les usagers et riverains ; SC2 : Mesures pour limiter l'impact environnemental du service ; SC3 : Pilotage de la performance environnementale

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 15

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=916451&orgAcronyme=d7o>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=916451&orgAcronyme=d7o>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 12/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 150 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montreuil

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Fourniture et maintenance des sondes de télérelève et logiciel pour évaluer le taux de remplissage des bornes aériennes dédiées au flux verre

**Description :** Fourniture et maintenance des sondes de télérelève et logiciel pour évaluer le taux de remplissage des bornes aériennes dédiées au flux verre

**Identifiant interne :** M25-013-L3

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 33141641 Sondes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 72260000 Services relatifs aux logiciels

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50000000 Services de réparation et d'entretien

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** PRIX apprécié au regard du montant total HT indiqué dans le DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** VALEUR TECHNIQUE appréciée au regard notamment du cadre de réponse technique, sur la base des éléments suivants : SC1 : Organisation générale pour le démarrage et l'exécution des prestations ; SC2 : Suivi, reporting et amélioration continue ; SC3 : Moyens matériels ; SC4 : Moyens humains

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** QUALITE ENVIRONNEMENTALE appréciée au regard du cadre de réponse technique, sur la base des éléments suivants : SC1 : Mesures pour limiter l'impact environnemental du service ; SC2 : Pilotage de la performance environnementale

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 10

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=916451&orgAcronyme=d7o>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

##### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=916451&orgAcronyme=d7o>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 12/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 150 Jour

##### Conditions du marché :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** : Non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : oui

**Le paiement en ligne sera utilisé** : oui

#### 5.1.15 Techniques

##### Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants** : 1

##### Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Montreuil

**Informations relatives aux délais de recours** : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la

suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre** : Réalisation d'une enquête de dotation pour la révision du parc de pré-collecte sur le flux emballages-papiers

**Description** : Réalisation d'une enquête de dotation pour la révision du parc de pré-collecte sur le flux emballages-papiers

**Identifiant interne** : M25-013-L4

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79311200 Services de réalisation d'enquêtes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 72314000 Services de collecte et de collation de données

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 4 An

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** PRIX apprécié au regard du montant total HT indiqué dans le DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** VALEUR TECHNIQUE appréciée au regard notamment du cadre de réponse technique, sur la base des éléments suivants : SC1 : Organisation générale pour le démarrage et l'exécution des prestations ; SC2 : Délais et modalités de coordination avec le prestataire du lot 1 ; SC3 : Suivi, reporting et amélioration continue ; SC4 : Moyens humains ; SC5 : Moyens matériels

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=916451&orgAcronyme=d7o>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=916451&orgAcronyme=d7o>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 12/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 150 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants : 1**

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montreuil

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

**Numéro d'enregistrement :** 200 058 790 00011

**Adresse postale :** 11 boulevard du Mont d'Est

**Ville** : Noisy-le-Grand

**Code postal** : 93160

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : commande-publique@grandparisgrandest.fr

**Téléphone** : 01 84 81 06 15

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Montreuil

**Numéro d'enregistrement** : 130 006 869 00015

**Ville** : Montreuil

**Code postal** : 93558

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

## Section 10 - Modification

**Version de l'avis antérieur à modifier** : 24d2ca70-e2c4-4b78-9d13-f34a8d4ce97d-01

**Principale raison de la modification** : Correction par l'acheteur

#### 10.1 Modification

**Identifiant de la section** : LOT-0001

**Identifiant de la section** : LOT-0002

**Identifiant de la section** : LOT-0003

**Identifiant de la section** : LOT-0004

#### Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : a6195228-10e4-491d-a300-8943ba97ee9d - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 25/07/2025 à 14:26

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 25/07/2025